



Bureau d'innocuité des produits chimiques
251 promenade Sir Frederick Banting
Repère Postal: 2201C
Ottawa, Ontario K1A 0K9

Le 26 mars 2021
Notre dossier : IS20121502

Gabriela Calmuschi
Technicienne Laboratoire
Les Chimiques B.O.D. Inc.
gcalmuschi@chimiquesbod.com

Madame Calmuschi,

Objet: DECAP-400 – Décapant pour finis à plancher

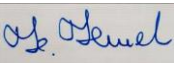
La présente est en réponse à votre courriel du 15 décembre 2020 dans lequel vous demandiez nos commentaires quant à l'acceptabilité d'utiliser le produit ci-haut mentionné comme décapant pour finis à plancher dans les établissements alimentaires.

Le décapant pour finis à plancher est un produit d'entretien qui n'est pas utilisé sur les surfaces qui entrent en contact avec les aliments ainsi il tombe sous la catégorie (x) de la liste des produits exemptés qui figure dans les Directives de la Direction des Aliments (No.4) pour les soumissions des Additifs Indirects. Donc il n'a pas besoin d'une lettre de "Non-objection" de notre part pour être utilisé dans les établissements alimentaires.

Bien que ce produit exempté ne fasse pas l'objet d'une évaluation par notre Bureau, les mesures suivantes doivent être observées :

1. Le produit doit porter une étiquette adéquate;
2. Le produit doit être rangé hors des secteurs où des aliments sont manipulés; et
3. Le produit ne doit pas contaminer les aliments directement ou indirectement lors de son utilisation et son entreposage.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments très distingués.

X 

Signed by: Emelianova, E

Elena Emelianova, Ph.D.
Évaluatrice scientifique
Section des matériaux d'emballage
alimentaire et additifs indirects
Division de l'évaluation du danger
des produits chimiques pour la santé